

# BUREAU COMMUNAUTAIRE

LUNDI 29 JANVIER 2018

18 H 30

SAINT MARTIN DE VALAMAS

# SOMMAIRE

1. Action sociale
  - A. Transports à la demande : signature de la convention avec la Région
2. Sport
  - A. Raid VTT des Monts d'Ardèche 2018 : demande de subvention à la Région
  - B. Raid VTT des Monts d'Ardèche 2018 et 2019 : demande de subvention au Département
3. Tourisme
  - A. Acquisition et pose de la signalétique Dolce Via (tronçon Intres-St Agrève) : demande de subvention
4. Culture
  - A. Programmation culturelle 2018 : demande de subvention à la Région
  - B. Festival de l'été 2018 : demande de subvention au Département
5. Eau / Assainissement
  - A. Réhabilitation des réseaux d'eau potable sur la traverse d'Arcens : demande de subvention
  - B. Mise en conformité des réseaux d'assainissement collectif sur la traverse d'Arcens : demande de subvention
  - C. Réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif sur la traverse de St Agrève : demande de subvention
  - D. Réhabilitation des réseaux d'eau potable sur la traverse de St Agrève : demande de subvention
  - E. Étude d'avant-projet pour l'interconnexion du hameau de Chadenac (Mariac) avec le réseau de la Vallée de la Dorne : demande de subvention
  - F. Procédures de mise en conformité du captage de Chadenac (Mariac) : demande de subvention
  - G. Interconnexion du réseau d'eau potable sur St Christol : demande de subvention
  - H. Travaux de mise en conformité du captage de Vahylle (St Clément) : demande de subvention
  - I. Travaux de mise en conformité du captage du Fay (Albon d'Ardèche) : demande de subvention
  - J. Travaux de mise en conformité du captage des Sauvans (St Agrève) : demande de subvention
  - K. Pose de compteurs de production à Mariac (Chadenac), St Genest Lachamp (La Rouveyre) et St Barthélemy le Meil (Laudie) : demande de subvention
  - L. Mise en place de systèmes de désinfection par chloration sur Lachapelle sous Chanéac, St Jean Roure et Intres : demande de subvention
  - M. Travaux suite au schéma directeur d'assainissement sur la commune de St Pierreville : demande de subvention
  - N. Travaux sur postes de relevage suite au schéma directeur d'assainissement sur la commune de St Martin de Valamas : demande de subvention
  - O. Travaux sur le réseau de collecte suite au schéma directeur d'assainissement sur la commune de St Martin de Valamas : demande de subvention

**Date de la convocation : 22 janvier 2018**

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11**

Étaient présents : M. le Dr Jacques CHABAL, M. Maurice WEISS, M. Raymond FAYARD, M. Thierry GIROT, Mme Monique PINET, M. Jean-Marie FOUTRY, Mme Catherine FAURE, M. René JULIEN, M. Roger PERRIN.

Absent excusé : M. Michel VILLEMAGNE, M. Frédéric PICARD.

**Le quorum est atteint**

Secrétaire de séance : M. Thierry GIROT

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Fabien RAVIER, Directeur du pôle Services à la population
- Jeanne TERNOIS, Directrice des Ressources Humaines
- Christian FEROUSSIER, Directeur du pôle Culture
- Jean-Louis ROZE, Directeur des services techniques
- Florent SOUBRILLARD, Directeur du pôle Economie
- Romain SCHOCKMEL, Directeur du pôle Tourisme
- Anne-Lucie CHAPUS, Assistante de direction

M. le Président propose de débiter la séance.

## **1. Action sociale**

M. le Président laisse la parole à Thierry Girot, Vice-président en charge de la compétence

### **A. Transports à la demande : signature de la convention avec la Région**

M. Girot rappelle que, depuis plusieurs années, la Communauté de communes Val'Éyrieux était signataire avec le Département de l'Ardèche, de conventions pour l'organisation déléguée des services de transport interurbain de voyageurs via la mise en place du dispositif de Transport à la Demande (TAD).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la loi NOTRe a confié aux Régions l'organisation des transports interurbains. Cependant, le Département de l'Ardèche avait accepté de prendre la délégation de compétence jusqu'à fin 2017. Désormais, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'interlocuteur pour l'organisation des transports est la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Thierry Girot indique que deux des trois conventions signées avec le Département de l'Ardèche sont arrivées à échéance au 31 décembre 2017. Il convient donc de signer une nouvelle convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le fonctionnement de ces lignes TAD jusqu'au 31 décembre 2018.

La convention pour la ligne Rochepaule-St Agrève (ligne 6), signée début 2017 avec le Département, arrive quant à elle à échéance au 31 décembre 2018. Elle est donc automatiquement transférée à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il est demandé au Bureau d'autoriser le Président à signer la convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'organisation déléguée des Transports à la demande (TAD) pour l'année 2018.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'organisation des Transports à la demande (TAD) pour l'année 2018.**

## **2. Sport**

M. le Président laisse la parole à Roger Perrin, Vice-président au Sport.

### **A. Raid VTT des Monts d'Ardèche 2018 : demande de subvention à la Région**

En préambule, Roger Perrin rappelle au Bureau que l'organisation du Raid VTT est désormais assurée par le service Sport de la Communauté de communes Val'Éyrieux.

A ce titre, la collectivité vient d'être sollicitée pour inscrire le Raid VTT des Monts d'Ardèche comme manche de la Coupe de France de VTT à assistance électrique. Au vu du calendrier serré pour 2018, cet engagement devrait plutôt se faire à compter de l'édition 2019.

M. Perrin indique que, dans le cadre du renforcement des activités sport-nature de la Communauté de communes, une subvention peut être sollicitée auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'organisation du Raid VTT des Monts d'Ardèche, dont l'édition 2018 se tiendra du 29 juin au 1<sup>er</sup> juillet.

Le coût de la manifestation est estimé à environ 50 000 € ttc.  
Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à demander cette subvention.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

### **B. Raid VTT des Monts d'Ardèche 2018 et 2019 : demande de subvention au Département**

M. Perrin continue en indiquant qu'une subvention peut également être sollicitée auprès du Département de l'Ardèche pour l'organisation des éditions 2018 et 2019 du Raid VTT des Monts d'Ardèche.

Le coût de la manifestation est estimé à environ 50 000 € ttc.  
Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à demander cette subvention.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

## **3. Tourisme**

M. le Président laisse la parole à Catherine Faure, Vice-présidente au Tourisme.

### **A. Acquisition et pose de la signalétique Dolce Via (tronçon Intres-St Agrève) : demande de subvention**

Catherine Faure indique au Bureau que le Département de l'Ardèche a décidé de lancer dès 2018 le dispositif Programme d'Attractivité, de Soutien et de Solidarité (PASS Territoires), appel à projets unique dédié au financement des projets d'investissement portés par les communes et les EPCI et s'inscrivant dans les thématiques identifiées comme prioritaires (services à la population et cadre de vie/développement local et touristique/protection de la ressource en eau/développement durable).

Elle rappelle que, dans le cadre du projet de valorisation touristique de l'ancienne Voie CFD, la Communauté de communes Val'Eyrieux souhaite équiper en signalétique le cinquième tronçon aménagé (tronçon Intres - St Agrève).

Elle précise que l'opération, qui s'appuie sur la charte signalétique des voies douces d'Ardèche, concerne l'acquisition et la pose de matériels de :

- signalisation directionnelle de rabattement et jalonnement
- signalisation d'information locale (SIL)
- mobilier d'accueil (RIS et TOTEM)
- signalisation de police

Le coût de cette opération est estimé à 21 000 € ht.

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à solliciter une subvention de 6 300 €, soit 30 % des dépenses prévisionnelles, auprès du Département de l'Ardèche.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite une subvention de 6 300 € auprès du Département de l'Ardèche pour l'acquisition et la pose de la signalétique Dolce Via sur**

**le tronçon Intres-St Agrève ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

## **4. Culture**

M. le Président laisse la parole à Jean-Marie Foutry, Vice-président en charge de la compétence.

### **A. Programmation culturelle 2018 : demande de subvention à la Région**

M. Foutry informe le Bureau que, dans le cadre de la programmation de la saison culturelle 2018 sur le territoire Val'Eyrieux, une subvention peut être sollicitée auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à demander cette subvention.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

### **B. Festival de l'été 2018 : demande de subvention au Département**

Monsieur le Président informe le Bureau que, dans le cadre du renforcement des actions culturelles sur Val'Eyrieux, des subventions peuvent être sollicitées auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Ardèche pour l'organisation du Festival de l'été, qui se tiendra les 11 et 12 août 2018.

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à demander ces subventions.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

## **5. Eau / Assainissement**

M. le Président laisse la parole à Raymond Fayard, Vice-président en charge de la compétence.

### **A. Réhabilitation des réseaux d'eau potable sur la traversée d'Arcens : demande de subvention**

M. Fayard informe le Bureau que sont prévus des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable sur la traversée d'Arcens.

Le coût de l'opération a été estimé à environ 440 000 € ht.

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à demander des subventions aux divers financeurs : État, Agence de l'Eau et Département de l'Ardèche.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

## **B. Réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif sur la traversée d'Arcens : demande de subvention**

Raymond Fayard informe le Bureau que, en complément des travaux d'eau potable, il est prévu la mise en conformité des réseaux d'assainissement collectif sur la traversée d'Arcens.

Le coût de l'opération a été estimé à environ 60 000 € ht.

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à demander des subventions aux divers financeurs : État, Agence de l'Eau et Département de l'Ardèche.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

## **C. Réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif sur la traversée de St Agrève : demande de subvention**

Raymond Fayard informe le Bureau que sont prévus des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif sur la traversée de St Agrève.

Le coût de l'opération a été estimé à environ 157 000 € ht.

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à demander des subventions aux divers financeurs : État, Agence de l'Eau et Département de l'Ardèche.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

## **D. Réhabilitation des réseaux d'eau potable sur la traversée de St Agrève : demande de subvention**

M. Fayard informe le Bureau que, en complément des travaux d'assainissement collectif, il est prévu la réhabilitation des réseaux d'eau potable sur la traversée de St Agrève.

Le coût de l'opération a été estimé à environ 42 000 € ht.

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à demander des subventions aux divers financeurs : État, Agence de l'Eau et Département de l'Ardèche.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

## **E. Étude d'avant-projet pour l'interconnexion du hameau de Chadenac (Mariac) avec le réseau de la Vallée de la Dorne : demande de subvention**

M. Fayard informe le Bureau qu'est prévue une étude d'avant-projet pour l'interconnexion du hameau de Chadenac, situé sur la commune de Mariac, avec le réseau d'eau potable de la Vallée de la Dorne.

Le coût de l'opération est estimé à environ 15 000 € ht.

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à demander des subventions aux divers financeurs : Agence de l'Eau et Département de l'Ardèche.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

#### **F. Procédures de mise en conformité du captage de Chadenac (Mariat) : demande de subvention**

M. le Vice-président expose au Bureau qu'il est prévu le lancement de la procédure de mise en conformité du captage de Chadenac, sur la commune de Mariac.

Le coût de cette opération est estimé à environ 5 500 € ht.

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à demander des subventions aux divers financeurs : Agence de l'Eau et Département de l'Ardèche.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

#### **G. Interconnexion du réseau d'eau potable sur St Christol : demande de subvention**

M. Fayard rappelle au Bureau que sont prévus des travaux d'interconnexion du réseau potable sur la commune de St Christol. Dans le cadre du schéma directeur d'eau potable validé en 2011, cette opération était inscrite comme action prioritaire avec pour objectif principal l'amélioration de la desserte des habitations de St Christol.

Une délibération avait été prise lors du Bureau communautaire du 18 décembre 2017 sur la base de l'avant-projet fourni fin 2016 par le maître d'œuvre. Au vu de l'évolution du projet, le coût de l'opération a été estimé à environ 420 000 € ht.

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à demander des subventions aux divers financeurs : État, Agence de l'Eau et Département de l'Ardèche.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, annule et remplace la délibération du 18 décembre 2017 ; sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

#### **H. Travaux de mise en conformité du captage de Vahylle (St Clément) : demande de subvention**

Raymond Fayard informe le Bureau que les procédures pour la mise en conformité administrative du captage de Vahylle, sur la commune de St Clément, sont terminées, le Préfet ayant pris l'arrêté préfectoral de DUP. Les travaux de mise en conformité du captage vont ainsi pouvoir être effectués.

Le coût de l'opération de mise en conformité a été estimé à 70 000 € ht.

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à demander des subventions aux divers financeurs : Agence de l'Eau et Département de l'Ardèche.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

## **I. Travaux de mise en conformité du captage du Fay (Albon d'Ardèche) : demande de subvention**

M. le Vice-président informe le Bureau que les procédures pour la mise en conformité administrative du captage du Fay, sur la commune d'Albon d'Ardèche, sont terminées, le Préfet ayant pris l'arrêté préfectoral de DUP. Les travaux de mise en conformité du captage vont ainsi pouvoir être effectués.

Le coût de l'opération de mise en conformité a été estimé à 98 000 € ht.

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à demander des subventions aux divers financeurs : Agence de l'Eau et Département de l'Ardèche.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

## **J. Travaux de mise en conformité du captage des Sauvans (St Agrève) : demande de subvention**

M. Fayard informe le Bureau que les procédures pour la mise en conformité administrative du captage des Sauvans, sur la commune de St Agrève, sont terminées, le Préfet ayant pris l'arrêté préfectoral de DUP. Les travaux de mise en conformité du captage vont ainsi pouvoir être effectués.

Le coût de l'opération de mise en conformité a été estimé à 17 000 € ht.

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à demander des subventions aux divers financeurs : Agence de l'Eau et Département de l'Ardèche.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

## **K. Pose de compteurs de production à Mariac (Chadenac), St Genest Lachamp (La Rouveyre) et St Barthélemy le Meil (Laudie) : demande de subvention**

M. Fayard informe le Bureau qu'il est nécessaire de procéder à la pose de compteurs de production sur les communes de Mariac (Chadenac), St Genest Lachamp (La Rouveyre) et St Barthélemy le Meil (Laudie).

Le coût global de l'opération a été estimé à environ 12 000 € ht.

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à demander des subventions aux divers financeurs : Agence de l'Eau et Département de l'Ardèche.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

## **L. Mise en place de systèmes de désinfection par chloration sur Lachapelle sous Chanéac, St Jean Roure et Intres : demande de subvention**

Raymond Fayard informe le Bureau qu'il est nécessaire de procéder à la mise en place de systèmes de désinfection par chloration sur les communes de Lachapelle sous Chanéac, St Jean Roure et Intres.

Le coût global de l'opération est estimé à environ 30 000 € ht.  
Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à demander des subventions aux divers financeurs : Agence de l'Eau et Département de l'Ardèche.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

#### **M. Travaux suite au schéma directeur d'assainissement sur la commune de St Pierreville : demande de subvention**

Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement réalisé sur St Pierreville, des travaux de priorité n°1 doivent être effectués sur les réseaux.

Le coût de l'opération est estimé globalement à 105 000 € ht.  
Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à demander des subventions aux divers financeurs : Agence de l'Eau et Département de l'Ardèche.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

#### **N. Travaux sur postes de relevage suite au schéma directeur d'assainissement sur la commune de St Martin de Valamas : demande de subvention**

Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement réalisé sur St Martin de Valamas, des travaux prioritaires ont été identifiés et doivent être effectués sur des postes de relevage.

Le coût de l'opération est estimé globalement à 205 000 € ht.  
Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à demander des subventions aux divers financeurs : Agence de l'Eau et Département de l'Ardèche.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

#### **O. Travaux sur le réseau de collecte suite au schéma directeur d'assainissement sur la commune de St Martin de Valamas : demande de subvention**

Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement réalisé sur St Martin de Valamas, des travaux prioritaires ont été identifiés et doivent également être effectués sur le réseau de collecte.

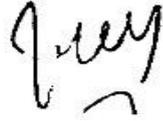
Le coût de l'opération est estimé globalement à 58 000 € ht.  
Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à demander des subventions aux divers financeurs : Agence de l'Eau et Département de l'Ardèche.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance.

Fin de la séance à 19h30

Dr Jacques CHABAL  
Président de la Communauté de  
communes Val'Eyrieux  
Maire du Cheylard

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Chabal', with a small flourish at the end.